

Plan d'affaires

2017–2018

Ministère des Communautés,
de la Culture et du Patrimoine

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, septembre 2017

Budget 2017–2018 : Plans d'affaires

ISBN : 978-1-55457-765-1

Table des matières

Message du ministre.....	1
Mandat, vision et mission.....	2
Initiatives de 2017-2018.....	3
Éléments de mesure.....	7
Affaires acadiennes et francophonie.....	9
Affaires afro-néo-écossaises.....	10
Affaires gaéliques.....	11
Résumé financier.....	12

Message du ministre

Je suis ravi de présenter le plan d'affaires du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine pour 2017-2018.

Cette année, et pour les années à venir, notre travail sera inspiré par la première stratégie complète en matière de culture de la province, le *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté*. Ce plan donne corps au mandat du Ministère, qui consiste à contribuer au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse. Il guide également le processus de prise de décisions du gouvernement en offrant des mesures et des priorités stratégiques pour le secteur de la culture.

Bien que nous soyons responsables du Plan d'action pour la culture, nous dépendons de la coopération, de l'engagement et du soutien de nos partenaires gouvernementaux, de nos intervenants et de tous les Néo-Écossais pour traduire ces mots en actions concrètes.

Cette année, les Néo-Écossais auront l'occasion de voir notre culture en pleine action grâce à des activités, à des programmes et à des célébrations organisés dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine est le ministère responsable des célébrations du 150^e anniversaire et appuiera les initiatives régionales qui apportent un sentiment de fierté dans notre province grâce au fonds « En avant pour le 150^e ». Le Ministère tiendra également un événement vedette qui accueillera les grands voiliers dans 11 collectivités à l'échelle de la province cet été. J'encourage tous les Néo-Écossais et les visiteurs à participer à nos célébrations.

En travaillant ensemble, je sais que la Nouvelle-Écosse peut devenir un chef de file au Canada en ce qui a trait à la prospérité de l'identité culturelle, de l'expression et de l'économie. Ensemble, nous contribuerons à la force et au dynamisme de nos collectivités.

Je remercie le personnel du Ministère qui travaille fort pour offrir des programmes et appuyer les collectivités et les organismes à l'échelle de la province. J'ai bien hâte de voir les résultats de votre travail cette année.

Original signé

Hon. Leo A. Glavine
Ministre

Mandat, vision et mission

Mandat

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine est chargé de contribuer au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse par la promotion, le développement, la préservation et la célébration de notre culture, de notre patrimoine, de notre identité et de nos langues, et en offrant à nos intervenants du leadership, de l'expertise et de l'innovation.

Vision

La Nouvelle-Écosse est un exemple reconnu au Canada de lieu où l'identité, l'expression et l'économie culturelles sont prospères, un lieu où tout le monde célèbre et accueille la diversité et l'héritage culturel et s'épanouit grâce à une créativité débridée et à une communauté soudée.

Mission

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine appuie ses intervenants internes et externes et ses communautés par des services, des programmes et des politiques qui sont basés sur les pratiques exemplaires et qui préservent l'apprentissage continu, la culture, le patrimoine, l'identité et les langues de la Nouvelle-Écosse tout en y donnant accès.

Initiatives de 2017-2018

Le plan d'affaires de Communautés, Culture et Patrimoine (CCP) pour 2017-2018 sera influencé par le Plan d'action de la culture de la Nouvelle-Écosse, publié en février 2017. Ce plan aidera le Ministère à remplir son mandat et à offrir des services, et il contribuera au processus de prise de décisions du gouvernement en offrant des mesures et des priorités stratégiques pour le secteur de la culture.

Nos recherches nous démontrent que la contribution de la culture, du point de vue économique et social, est considérable. Les recherches effectuées par Statistique Canada nous démontrent que la culture contribue au produit intérieur brut provincial à hauteur de 949 millions de dollars, et que 13 874 Néo-Écossais sont employés dans le secteur culturel. Des recherches sociales récentes indiquent également que 80 % des Néo-Écossais sont d'avis que la culture crée une identité communautaire. Le plan nous permet de miser sur le pouvoir de la culture pour assurer la croissance de notre économie et renforcer la cohésion communautaire et sociale.

Notre définition de la culture est vaste et englobante. Elle inclut les arts, la musique, le théâtre, la danse, les bibliothèques, les archives, les musées, la langue, le patrimoine bâti, les industries de la création, les paysages culturels, l'identité culturelle, et bien plus.

Canada 150

En 2017, nous célébrons le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. La Nouvelle-Écosse organisera des événements, des programmes et des activités, tout comme le reste du pays. CCP est le ministère responsable des activités organisées dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire en Nouvelle-Écosse et, grâce au fonds « En avant pour le 150^e », offre des subventions pour la création et la promotion d'initiatives locales et régionales qui renforceront le sentiment de fierté dans notre province, ainsi que pour la participation à ces initiatives. Les demandeurs dont la demande est acceptée auront démontré que leur programme ou leur activité rend hommage à un Néo-Écossais important ou à une réalisation remarquable, célèbre notre identité culturelle et notre diversité ethnique, ou fait la promotion de l'innovation au cours des 150 dernières années. Les célébrations du 150^e anniversaire du Canada en Nouvelle-Écosse nous permettent de voir la culture en action, de réfléchir au tissu culturel riche de notre province et de mieux comprendre notre culture. Un événement vedette pour la Nouvelle-Écosse est le Rendez-Vous 2017, pendant lequel les grands voiliers se rendront à 11 endroits dans la province au cours de l'été.

Plan d'action pour la culture

Le Plan d'action pour la culture est une stratégie gouvernementale. Sa mise en œuvre et son succès dépendent de notre collaboration avec les ministères et les intervenants. On voit la culture dans toutes les facettes de notre société, et la responsabilité de son essor et de son succès est partagée à l'échelle des ministères, dans leurs mandats. En fait, certaines initiatives clés du Plan d'action de la culture seront dirigées par d'autres ministères du gouvernement. Nous allons travailler avec des partenaires tels que le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire, l'Office de l'immigration et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, entre autres, pour atteindre les objectifs des initiatives de notre plan d'affaires et du Plan d'action pour la culture.

Les initiatives et les priorités du Ministère au cours de la prochaine année sont présentées en détail dans le Plan d'action pour la culture, qui est divisé en six thèmes. Chacun de ces thèmes est appuyé par un certain nombre de mesures et d'initiatives précises. Notre plan d'affaires offre un aperçu de chaque thème et quelques-unes des mesures. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan d'action pour la culture.

Thème 1 – Promotion de la culture mi'kmaw

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour la culture, le Ministère a entrepris des consultations officielles avec l'Assemblée des chefs mi'kmaw de la Nouvelle-Écosse. Les consultations ont permis d'éclairer et de conseiller la province quant aux moyens de soutenir, de promouvoir et de préserver au mieux cette culture première et fondatrice de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives sous ce thème mettent en évidence la nature accueillante de la culture mi'kmaw, et ses liens sans égal avec la terre, la mer et l'environnement dans son ensemble. Nous allons travailler avec nos partenaires afin d'en faire plus pour reconnaître et mettre en évidence l'importance de la culture mi'kmaw et prendre des mesures, incluant notamment les mesures suivantes :

- Reconnaître et soutenir l'interprétation et l'appartenance mi'kmaw de la culture mi'kmaw : donner aux Mi'kmaq les moyens de raconter les histoires mi'kmaw.
- Augmenter les possibilités d'expression culturelle mi'kmaw par la collaboration et le soutien de l'artisanat, des pow-wow et des mawiomil, des arts, des fêtes, des manifestations sportives et d'autres activités culturelles.
- Créer un poste d'agent de liaison culturel mi'kmaw au sein du gouvernement pour faciliter le travail avec les artistes, les travailleurs du secteur culturel et les enseignants mi'kmaw ainsi que pour faire mieux connaître les programmes et services culturels du gouvernement et pour promouvoir le recours à ces programmes et services.

Thème 2 – Promotion de la créativité et de l'innovation

Ce plan est centré sur le constat que la culture est un des moteurs des économies et des collectivités prospères. La créativité et l'innovation favorisent un éventail florissant d'entreprises culturelles. Le gouvernement offrira son aide par des financements, des partenariats et d'autres appuis pour développer et stimuler la communauté de la culture. Trois exemples d'initiatives incluses sous ce thème sont :

- Créer un programme d'innovation culturelle pour distinguer et soutenir les initiatives culturelles novatrices conformes aux priorités et possibilités sociales. Le programme offrira de l'argent destiné à favoriser le développement de carrefours culturels dans les collectivités, c'est-à-dire de lieux comme des bibliothèques et des musées, et appuiera des initiatives communautaires plus novatrices qui seront les moteurs d'une hausse de l'activité économique, sociale et culturelle dans nos villes et municipalités.
- Soutenir, en concertation avec les organismes communautaires, le secteur du bénévolat et celui des organismes à but non lucratif en reconnaissant le rôle essentiel des bénévoles dans la collectivité et dans les activités culturelles.
- Travailler, au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine et avec les organismes culturels, à la révision des programmes de financement pour garantir une efficacité et une transparence maximales.

Thème 3 – Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension

Les mesures présentées sous ce thème sont axées sur l'éducation et les partenariats pour développer à la fois une juste appréciation de la culture et une perspicacité à l'égard des possibilités économiques dans le secteur de la culture. Les initiatives nous permettent d'exposer nos enfants à la culture et à l'expression créative dans les écoles et appuient le succès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à promouvoir et à instiller une éducation novatrice à la culture et aux arts dans notre système scolaire. De plus, il faut appuyer les initiatives en éducation à l'intention des travailleurs du secteur culturel et des créateurs pour les aider à avoir plus de succès. Des exemples d'initiatives incluent :

- Élargir et développer les partenariats éducatifs existants dans le domaine de la culture, par exemple la collaboration avec le secteur de l'édition pour la promotion des contenus néo-écossais dans les ressources pédagogiques.
- Dans le cadre du plan de travail du protocole d'entente d'application du traité en matière d'éducation, procéder à la mise en place d'initiatives en matière de culture mi'kmaw en partenariat avec des ministères provinciaux clés et avec le Mi'kmaw Kina'matnewey (par exemple, l'établissement d'un cadre d'application du traité en matière d'éducation).

Thème 4 – Promotion de la diversité culturelle

Les sociétés modernes sont renforcées par des convictions, des cultures et des expériences diverses, et favorisent la compréhension, l'empathie et la créativité. Ces qualités stimulent également l'économie, dans laquelle des points de vue différents et des expériences différentes engendrent de nouvelles possibilités. Les mesures entreprises sous ce thème contribueront à construire une province plus ouverte, plus accueillante et plus équitable pour les nouveaux Néo-Écossais et les Néo-Écossais potentiels, les Autochtones, les communautés LGBTQI, les femmes et d'autres groupes diversifiés dans la province. Des exemples d'initiatives qui seront entreprises incluent :

- Actualiser la loi provinciale sur le multiculturalisme (*Multiculturalism Act*) de 1989 pour qu'elle reflète et serve mieux la Nouvelle-Écosse d'aujourd'hui et de demain.
- Poursuivre, en collaboration avec, entre autres, la communauté, les ministères et les organismes publics, la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques.
- Renforcer les offices culturels de la province : l'Office des affaires gaéliques, l'Office des affaires afro-néo-écossaises et l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.
- Soutenir la capacité des organismes de faire du mentorat dans les collectivités et de tirer parti des atouts existants dans la province.

Thème 5 – Excellence de l'intendance culturelle

La culture joue un rôle majeur dans notre vie sociale et individuelle; elle façonne l'identité communautaire; elle suscite une fierté d'appartenance; elle nous met en contact avec notre environnement naturel; elle rassemble des gens d'horizons différents. Les initiatives étayeront et renforceront l'engagement que nous prenons d'être de véritables intendants des mondes culturel et naturel de la province. Par exemple :

- Faire en sorte que le réseau des musées de la Nouvelle-Écosse soit à même de raconter l'histoire de la province tout en augmentant sa pertinence et son attrait pour les visiteurs au moyen d'investissements ciblés stratégiques.
- Mettre en place la stratégie commune pour les loisirs et la stratégie des sentiers pour la Nouvelle-Écosse en collaboration avec des partenaires communautaires pour encourager les modes de vie sains et actifs, et augmenter l'inclusion et l'accès aux loisirs de tous les Néo-Écossais.
- Améliorer la communication entre le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine et les musées communautaires dans toute la province.

- Promouvoir et faire connaître, en collaboration avec les parties intéressées, le riche patrimoine bâti de la Nouvelle-Écosse et sa valeur pour notre province et notre identité.

Thème 6 – Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique

Le secteur de la culture représente 2,7 % de l'économie de la province. Des mesures seront prises pour que le secteur de la culture soit davantage empreint d'entrepreneuriat, d'innovation et de créativité. Les initiatives mettent l'accent sur l'investissement, la promotion, le marketing et la collaboration afin de donner de l'expansion aux entreprises du secteur culturel créatif. Par exemple :

- Créer une démarche pangouvernementale stratégique de développement, d'attraction et de financement d'événements. Ces manifestations mettent en valeur devant un public national et international le sport, la culture, le patrimoine et les avantages concurrentiels de la province. Une approche coordonnée permettra de s'assurer que les événements soient adéquatement financés, donnent des résultats mesurables et garantissent le rendement du capital investi.
- Chercher avec Screen Nova Scotia et avec les organismes du secteur à consolider l'industrie cinématographique et télévisuelle en mettant l'accent sur la promotion des réalisateurs, des auteurs et des producteurs de contenu local en Nouvelle-Écosse et en encourageant la diversité et la parité hommes-femmes.
- Utiliser le Fonds des industries de la création pour aider les entreprises et les organismes à but non lucratif à exporter dans le monde entier en ciblant les secteurs de la musique, de l'édition, de l'artisanat, du cinéma, du design, des arts visuels et des arts de la scène.

Éléments de mesure

CCP utilise actuellement deux outils importants qui offrent des renseignements sur l'importance du secteur culturel, à la fois du point de vue économique et du point de vue social, et qui nous permettent de faire le suivi des changements de l'impact du secteur culturel sur la province et sur ses citoyens.

Le compte satellite de la culture (CSC) est le fruit d'une collaboration entre la Table fédérale provinciale et territoriale sur la culture et le patrimoine, Patrimoine canadien et Statistique Canada. Il s'agit d'un cadre comptable et statistique qui permet d'obtenir une estimation courante de la contribution de la culture à l'économie de chaque province et territoire au Canada. Il offre une estimation du PIB (produit intérieur brut) et des emplois dans le secteur de la culture et des sports, et présente les tendances dans les arts, les industries de la création, le patrimoine et les sports. Les recherches effectuées par Statistique Canada nous démontrent que la culture contribue au produit intérieur brut provincial à hauteur de 949 millions de dollars, et que 13 874 Néo-Écossais sont employés dans le secteur culturel. La prochaine mise à jour des résultats aura

lieu en 2017. Nous allons continuer d'utiliser les données du CSC pour mesurer l'impact économique du secteur culturel.

L'indice culturel de la Nouvelle-Écosse offre des données sur la façon dont le Néo-Écossais moyen participe à tous les aspects importants de la culture en Nouvelle-Écosse, est au courant de ces aspects et les valorise. Il s'agit d'un outil de recherche créé pour évaluer l'impact social de la culture dans la province et pour découvrir comment les Néo-Écossais interagissent avec la culture. En 2016, des données ont été recueillies par des entrevues téléphoniques aléatoires effectuées auprès de 1 000 résidents de la Nouvelle-Écosse. L'indice culturel de la Nouvelle-Écosse mesure, évalue, compare et analyse les réactions des citoyens à la culture au fil du temps. Les résultats de cette recherche appuieront le Plan d'action pour la culture et les orientations futures des politiques et des programmes du gouvernement.

À mesure que le Plan d'action pour la culture sera mis en œuvre, les données des outils ci-dessus serviront à établir des jalons et à assurer le suivi des progrès. De plus, des résultats, des mesures et des outils d'évaluation seront déterminés et établis pour des mesures précises alors qu'elles seront mises en œuvre.

Affaires acadiennes et francophonie

Aperçu et mandat

L'Office des affaires acadiennes et de la francophonie travaille avec les ministères, les organismes, les offices et les sociétés d'État pour appuyer la prestation de services en français. De plus, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie fait la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones, célèbre les réalisations et appuie les initiatives et les projets de la communauté, et assure un dialogue continu avec la communauté acadienne et francophone, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada.

Initiatives et priorités clés en 2017-2018

1. **Leadership et orientation politique** : Se faire le champion de l'élaboration de politiques, de la planification et des cadres administratifs pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.
2. **Disponibilité et accessibilité des services en français** : Augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et imprimées, et la capacité accrue des fonctionnaires d'offrir des services en français.
3. **Engagement et approche communautaires** : Encourager la participation de la communauté acadienne et francophone à l'élaboration des politiques du gouvernement en vue d'améliorer la prestation des services en français.
4. **Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse** : Cet Accord assure la promotion des activités d'échange et de coopération en français entre les organismes communautaires de la Nouvelle-Écosse et du Québec.
5. **Fonds communautaire *Vive l'Acadie*** : Cette initiative appuie les projets culturels de la communauté acadienne et francophone.
6. **Immigration francophone** : Appuyer le travail de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse en matière d'appui et d'attraction d'un plus grand nombre d'immigrants francophones en Nouvelle-Écosse.

En 2017-2018, des outils d'évaluation propres au travail de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du compte satellite de la culture et de l'indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Affaires afro-néo-écossaises

Aperçu et mandat

Les Affaires afro-néo-écossaises (AANE) travaillent avec les ministères et la communauté afro-néo-écossaise pour favoriser la compréhension et contribuer à la prestation de services qui répondent aux besoins uniques des Afro-Néo-Écossais. Il s'agit du point de liaison avec la communauté, assurant la promotion de ses priorités tout en contribuant à la prise de décisions du gouvernement. Les AANE favorisent des changements positifs au nom des Afro-Néo-Écossais. Elles travaillent également en partenariat avec les ministères, les agences et d'autres organismes pour concevoir des solutions qui appuient le bien-être des Afro-Néo-Écossais.

Initiatives et priorités clés en 2017-2018

Plusieurs thèmes découlant du Plan d'action pour la culture correspondent au mandat des AANE et présentent des possibilités de mobilisation et de dialogue communautaire. Nous allons établir des partenariats, offrir du leadership et collaborer avec des groupes et organismes communautaires, avec le Ministère et avec le gouvernement pour promouvoir la diversité culturelle, l'intendance culturelle, la créativité et l'innovation.

1. **Établir des partenariats, offrir du leadership et collaborer avec les ministères sur une série d'initiatives organisées dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par les Nations Unies.** La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015 à 2024), proclamée par les Nations Unies, offre l'occasion de mettre en vedette les contributions des personnes d'ascendance africaine à nos sociétés et de proposer des mesures concrètes pour promouvoir notre participation entière et égale dans tous les aspects de la société.
2. **Travailler en vue de développer l'engagement du gouvernement de continuer à aborder la question du racisme et de la discrimination systémique et reconnaître de front qu'il s'agit toujours de problèmes.**
3. **Élaborer et offrir un atelier de sensibilisation aux réalités historiques et contemporaines de la communauté afro-néo-écossaise.** L'atelier inclura un aperçu de la migration et de l'histoire des personnes d'ascendance africaine en Nouvelle-Écosse, ainsi que de l'impact de la race, du pouvoir et du privilège sur les réalités actuelles de la communauté afro-néo-écossaise.
4. **Continuer de travailler avec le African Heritage Month Information Network** pour l'aider à organiser les proclamations municipales et les activités du Mois du patrimoine africain.
5. **Mettre à l'essai une initiative de développement communautaire fondé sur les acquis dans les régions de North Preston, East Preston, Lake Loon et Cherry Brook.** L'initiative offrira une approche globale pour l'évaluation des ressources, des compétences et des expériences en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour le développement communautaire.

En 2017-2018, des outils d'évaluation propres au travail des Affaires afro-néo-écossaises seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du compte satellite de la culture et de l'indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail des Affaires afro-néo-écossaises.

Affaires gaéliques

Aperçu et mandat

Les Affaires gaéliques travaillent avec les ministères du gouvernement et les collectivités afin d'appuyer la mise en valeur de la langue, de la culture et de l'identité gaéliques, et d'obtenir des résultats positifs sur les plans social et économique. Ce travail contribue à la confiance en soi individuelle et collective, favorise l'innovation et la créativité, et fait en sorte que les gens participent à la communauté, ont un sentiment d'appartenance à la communauté et travaillent dans la communauté.

Initiatives et priorités clés en 2017-2018

Au cours de la prochaine année, les Affaires gaéliques collaboreront avec des partenaires communautaires et gouvernementaux pour initier et appuyer les initiatives d'apprentissage, de sensibilisation et de développement des compétences qui favorisent une plus grande appréciation et compréhension de la langue, de la culture, de l'identité et de l'histoire des Gaëls, et aussi qui font la promotion de la culture mi'kmaw. Cet objectif sera atteint dans trois domaines prioritaires :

1. **Sensibilisation** : En collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, les Affaires gaéliques lanceront une campagne de sensibilisation à la tradition gaélique en Nouvelle-Écosse intitulée *Learning from Our Tradition: Gaels in Nova Scotia*. Cette initiative, qui sera diffusée au sein de la fonction publique et à l'intention du public, racontera l'histoire des Gaëls de la Nouvelle-Écosse et fournira de l'information sur la langue, la culture, l'identité et l'histoire des Gaëls.
2. **Éducation** : En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les éducateurs gaéliques, les parents, les représentants des conseils scolaires, les membres de la communauté gaélique et d'autres, les Affaires gaéliques appuieront l'inclusion de la langue, de l'histoire et de la culture gaéliques dans l'enseignement de la maternelle à la 12^e année. Cette mesure inclut un processus de dialogue visant à explorer l'amélioration des possibilités d'apprentissage de la langue et de la culture gaéliques dans les écoles.
3. **Culture mi'kmaw** : En partenariat avec les collectivités mi'kmaw, les Affaires gaéliques amélioreront la sensibilisation interculturelle afin de créer une compréhension et de cerner les similitudes dans la langue, la culture, l'identité et l'histoire des Mi'kmaq et des Gaëls.

En 2017-2018, des outils d'évaluation propres au travail des Affaires gaéliques seront élaborés. Ces outils, appuyés par les données existantes du compte satellite de la culture et de l'indice culturel, permettront d'établir des résultats et des mesures spécifiques au travail des Affaires gaéliques.

Résumé financier

Résumé des dépenses du Ministère (en milliers de dollars)			
	Budget pour 2016- 2017	Prévisions pour 2016- 2017	Budget pour 2017- 2018
<u>Programmes et services</u>			
Bureau du ministre et de la sous-ministre	527	537	685
Développement de la culture et du patrimoine	19 619	34 420	20 961
Collectivités, sports et loisirs	16 370	17 375	17 728
Archives, musées et bibliothèques	35 323	35 604	35 429
Politique et services généraux	4 596	4 322	4 220
Office des affaires acadiennes et de la francophonie	1 998	2 237	2 003
Affaires afro-néo-écossaises	771	735	773
Affaires gaéliques	408	408	414
Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse	2 077	2 287	2 082
Total des dépenses du ministère	81 689	97 925	84 295
Recouvrements ordinaires	4 909	5 452	7 052
<u>Postes financés – N^{bre} d'ETP</u>			
Postes financés par le ministère	244,3	223,3	246,3
Remarques :			
Pour les recettes ordinaires, voir le chapitre 2 du « Estimates and Supplementary Detail Book ».			
Pour les immobilisations matérielles – exigences d'achat, voir le chapitre 1 du « Estimates and Supplementary Detail Book ».			